

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 15 octobre 2024, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux d'asphaltage pour les besoins de la rue Pessendall à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Du lundi 21 octobre 2024 de 07.00 heures jusqu'au mardi 22 octobre 2024 à 20.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue Pessendall, des deux côtés, sur toute la longueur.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Route barrée (C,2a)

Du lundi 21 octobre 2024 de 07.00 heures jusqu'au mardi 22 octobre 2024 à 20.00 heures, suivant les besoins des travaux, le tronçon de la rue Pessendall à Leudelange sur toute la longueur, est barré à toute circulation routière.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a .

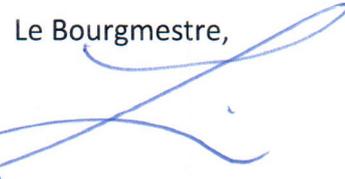
Leudelange, le 16 octobre 2024.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,




Lou Linster